

ENTRAIGUES

Arrêté n° 1 – 2025

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire d'ENTRAIGUES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 2025-I-2 du 03 Février 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 1-2025 du 12 Février 2025 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 Janvier 2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. ROBIN Alain</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	
<i>Mme COUTURAT Lydie</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ENTRAIGUES, le 13 Février 2025
Le Maire, Alain DÉAT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le : 13 Février 2025